

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2487

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE 2

A la 2ème phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots « l'assistance médicalisée » le mot « l'euthanasie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui convient, cet acte correspondant au critère de la loi Belge.